

## **DELIBERATION N° 2003/23-06-16 - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame RAVON, rapporteur, chargée du Personnel, informe l'Assemblée qu'une adaptation du tableau des effectifs apparaît indispensable afin de permettre des recrutements à la Médiathèque, suite au terme du contrat d'un emploi jeune au 30 septembre 2003, et suite à un départ en retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Elle propose de recruter l'agent sous contrat emploi jeune depuis 5 ans, et un agent actuellement auxiliaire de remplacement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité de procéder à l'adaptation du tableau des effectifs, soit :

- de créer un poste d'agent du patrimoine à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2003.
- de transformer un poste d'assistant qualifié du patrimoine à temps complet, vacant au 1<sup>er</sup> juillet 2003, en poste d'agent du patrimoine à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.